

Décret n° 98-380 DU 9 novembre 1998
portant nomination du commissaire général aux comptes

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 84-726 du 27 juillet 1984 portant statut, organisation et fonctionnement du commissariat national aux comptes ;

Vu le décret n° 98-85 du 25 février 1998 portant attributions et organisation du ministère du contrôle d'Etat ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier.- M. *Aimé Jean Michel EWOLO* est nommé commissaire général aux comptes.

Article 2.- M. *Aimé Jean Michel EWOLO* percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel./-

Fait à Brazzaville, le 9 novembre 1998

Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre du contrôle d'Etat

Gérard BLSINDOU.-

Le ministre des finances et du budget,

Mathias DZON.-